

Les mutilations génitales féminines

2001/2035(INI) - 20/09/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Elena VALENCIANO MARTINEZ-OROZCO (PSE, E) par 319 voix contre 9 et 161 abstentions tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement condamne ainsi toute mutilation génitale féminine en tant qu'atteinte grave aux droits humains et acte de violence contre la femme, touchant directement à son intégrité en tant que personne.